

# Semiv et Vous

Lettre d'informations

Juillet 2017 - n°19

semiv.fr



“



Édito

*Cet été, que vous preniez la route des vacances ou que vous profitiez du soleil vichyssois, l'équipe de la Semiv reste attentive à votre bien-être et à votre bien-vivre dans vos Résidences.*

*A travers cette lettre d'informations estivale, nous vous délivrons quelques précautions pour vous, votre famille et votre logement afin que vous passiez un été en toute tranquillité et en toute sérénité.*

*En dernière page, en plus de répondre à vos questions, vous découvrirez, que parfois, les rayons du soleil inspirent et donnent place à de belles initiatives citoyennes.*

*Bonne lecture et bel été !*

Frédéric AGUILERA,  
Président-Directeur général

”

# Bel été

sous le soleil vichyssois



## Sélection photo

Adressez-nous par mail, la plus jolie photo de votre Résidence et retrouvez la lauréate dans une prochaine édition...



Toujours plus proche de ses locataires

# Les bons réflexes de l'été...


*Certaines mesures de précaution sont déjà des réflexes, pour autant, quelques-unes méritent d'être rappelées pour ne pas être oubliées. La Semiv vous invite à quelques flâneries préventives pour faire rimer été avec sécurité.*

## On évite les imprudences

En période estivale, redoublez de vigilance quand aux démarcateurs. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, contactez la Semiv.

Globalement, faites attention à vos accès, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la rue.

On le sait tous, mais on se le rappelle : n'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés et ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

 Vous vous apprêtez à partir en vacances ? Pensez sérénité ! Avant de partir, veillez à fermer vos portes, fenêtres et volets, ainsi que vos robinets d'arrivée d'eau (wc, lave-linge...) et de gaz. Pensez aussi à débrancher vos appareils électriques (électroménager, informatique, box...).

La saison est propice aux orages, lors de forts coups de vent ou de grêle, afin d'éviter les trous dans les tabliers de volets roulants et les décrochages de tabliers, maintenez vos volets roulants entièrement ouverts.



L'été, les fenêtres sont très souvent ouvertes. **Ne laissez jamais un enfant seul, sans surveillance, près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon.**

Ne mettez pas de meubles ou objets sous la fenêtre, les enfants ne perçoivent pas le danger et peuvent escalader.

## On accorde sa confiance

N'hésitez pas à prévenir vos voisins de votre absence, vous pouvez leur laisser les coordonnées où vous joindre en cas d'urgence et éventuellement, leur donner un double

de vos clés. Ils pourront ramasser le courrier, arroser les plantes et vérifier que tout va bien.

## On vérifie son assurance

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

**Memo Semiv :** Chaque année, à date anniversaire de votre contrat d'assurance, vous devez nous communiquer votre nouvelle attestation pour certifier que vous êtes toujours assuré.





## Canicule et fortes chaleurs

Quand il fait très chaud et que la température ne baisse pas la nuit, les personnes les plus fragiles peuvent être en danger. Adoptez les bons gestes pour éviter la déshydratation ou l'hyperthermie.

- >> Boire beaucoup d'eau et adopter une alimentation saine et équilibrée,
- >> Maintenir son logement à l'abri de la chaleur en fermant les volets la journée,
- >> Éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- >> Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé,
- >> Porter des vêtements légers sans oublier un chapeau à l'extérieur,
- >> Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- >> Prendre ou donner des nouvelles régulièrement à son entourage,
- >> Prévenir immédiatement les secours en cas de malaise.

**Canicule info service**  
au 0 800 06 66 66

(appel gratuit 7/7j de 9h à 19h).

# Questions

## au Major Boyer

Responsable d'unité locale de Police, le Major Boyer intervient auprès de l'Unité d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité. Son travail : veiller à la sécurité de tous.



« Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes »

## L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui partent en vacances.

Ainsi les vacanciers s'assurent de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées.

## comment ça marche ?

Il suffit de vous rendre au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie pour en faire la demande (au moins 2 jours avant la période d'absence).

Si vous souhaitez gagner du temps, un formulaire accessible en ligne peut être pré-rempli, imprimez-le et rendez-vous au commissariat ou gendarmerie. Vous le trouverez sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

# Portrait de locataires - jardiniers

La Ville de Vichy accompagne les habitants souhaitant planter et entretenir des espaces verts. Aux Ailes, trois massifs agrémentés d'environ 300 plants viennent d'être créés.

En plus de «se faire plaisir», les habitants des Ailes participent à l'embellissement et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ils sont 7 jardinier-e-s engagé-e-s sur le projet d'espaces de fleurissement partagé aux Ailes.

Les personnels des Espaces Verts accompagnent et prodiguent de précieux conseils.

La créativité des habitants-jardiniers s'exprime pleinement et nous offre de belles flâneries paysagères.



Le Comité de quartier très investi dans le projet fait le lien avec les habitants et coordonne l'opération. Bravo à tous !

## --- On vous répond ---

**L (Locataire) :** Je possède une chambre inoccupée, est-ce que je peux la louer aux touristes venus découvrir Vichy cet été ?

**S (Semiv) :** Non, Le code de la construction et de l'habitation interdit au locataire la sous-location de son logement social. Cette pratique est interdite par la loi : elle entraîne la résiliation du contrat

de location et une amende pouvant atteindre 9 000 €.

**L :** Qui dois-je contacter en cas de panne ?

**S :** Vous devez contacter directement les entreprises. La Semiv a négocié pour vous des contrats d'entretien avec une assistance en cas de panne ou de sinistre. Les numéros sont affichés dans chaque hall.

En dehors de ces contrats d'entretien, vous choisissez librement les entreprises que vous souhaitez faire intervenir dans votre logement.



semiv.fr



**Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy**

Siège social - 22 rue Jean Jaurès - BP 2535 - 03205 Vichy cedex

Tel : 04.70.30.57.40 - Fax : 04.70.96.35.62 - accueil@semiv.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Bureau des Ailes - Pôle de services - Allée des Ailes - 03200 Vichy

Tel : 04.70.98.51.80 - Fax : 04.70.96.36.87

**Pour mieux satisfaire ses locataires, la SEMIV double ses horaires d'ouverture au Public**

**Nouveaux horaires** Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

